

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 22 septembre 2025 à la mairie de Pérignat-ès-Allier sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N° 52	Économie	ZAC des Littes : compte rendu annuel à la collectivité 2024	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---	------------------------

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC des Littes et l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 ont été présentés à l'assemblée. C'est l'occasion également de présenter les aspects administratifs, techniques et de faire un point sur l'état de commercialisation de ce parc d'activités.

L'architecte conseil a poursuivi son accompagnement auprès des entreprises pour la mise en conformité de leurs aménagements.

Il est à noter que l'entreprise Robinet est impactée par la présence d'un réseau gaz sur la frange est de son terrain. Assemblia va racheter à l'euro symbolique la partie concernée par ces travaux, soit environ 173 m², en contrepartie de la prise en charge des frais de notaire.

Les travaux de finition de voirie pourraient commencer en octobre 2025, il était nécessaire d'attendre que les travaux de réseaux de la dernière parcelle achetée par Daniel Moquet soient faits (ils ont commencé avant l'été).

N° 53	Mutualisation	Achat de papier et fournitures administratives et scolaires	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------	---	------------------------

Le groupement de commandes relatif d'une part au lot 1 pour l'achat de papier et enveloppes et d'autre part le lot 2 pour les fournitures administratives et scolaires est renouvelé.

Les membres sont : Billom Communauté, Billom, Bouzel, Montmorin, Mur-sur-Allier, St-Bonnet-lès-Allier, St-Dier-d'Auvergne, St-Jean-des-Ollières, St-Julien-de-Coppel et le SIBOVA. Billom Communauté est de nouveau coordonnatrice de ce groupement.

N° 54	Mutualisation	Acquisition de produits et accessoires d'entretien et d'hygiène	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------	---	------------------------

Un groupement de commande concernant l'acquisition de produits et d'accessoires d'entretien et d'hygiène a été créé en 2024. Il est constitué de Billom Communauté, Bouzel et le SIBOVA.

Une consultation a été lancée le 18 juillet, 11 offres ont été reçues et il est proposé de retenir Fichot Hygiène, l'offre la plus économiquement favorable.

N° 55	Urbanisme	Modification simplifiée n° 1 du PLUH	Approuvé à l'unanimité
-------	-----------	--------------------------------------	------------------------

Après un an de travail, la modification simplifiée n° 1 du PLUH est approuvée par l'assemblée. Ce projet a mobilisé les élus, les techniciens et les personnes publiques associées et a permis de questionner les orientations que les élus souhaitent donner au PLUH.

Les avis des PPA ont été suivis pour la grande majorité.

N° 56	Transitions	Schéma cyclable : choix de l'AMO pour la phase travaux	Approuvé à l'unanimité
-------	-------------	--	------------------------

Un appel d'offres a été lancé pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour préparer la phase travaux prévus dans le schéma directeur cyclable.

Trois lots ont été définis :

- Liaison Billom-Tinlhat-Pérignat-Cournon, (études + travaux)
- Liaison Gare de Chignat-Pont du Château, (études)
- Traitements de points durs et intersections dangereuses et/ou dissuasives, (études)

4 bureaux d'études ont répondu, 3 ont été auditionnés et le conseil communautaire retient l'offre du cabinet

Iddigo pour un montant total de 72 119 € HT subventionné à 80 % (50 % par AVélo3 et 30 % par le fonds vert). Le reste à charge pour Billom Communauté sera de 12 020 € HT,

N° 57	Finances	Attribution de fonds de concours aux communes	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---	------------------------

Suite au pacte fiscal et financier, le Conseil communautaire avait validé une enveloppe globale de 600 000 € à destination des communes, pour des projets en lien avec les compétences de Billom Communauté, et ce pour la période 2024-2026. Chaque commune se voit attribuée une enveloppe qu'elle peut solliciter lorsqu'elle le souhaite.

C'est ainsi qu'ont été validés les fonds de concours suivants :

- 10 000 € pour la rénovation de la toiture de la crèche des Petits Dômes (bâtiment est) à Glaine-Montaigut,
- 42 480 € pour la réhabilitation de la chaufferie du gymnase à Billom,
- 8 810 € pour le remplacement de la chaudière gaz au foyer rural de Bouzel.

N° 58	Transition	Fonds d'aide aux actions de transition – 4 ^{ème} édition	Approuvé à l'unanimité
-------	------------	---	------------------------

Un nouvel appel à projets a été lancé auprès des associations et des collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable sur Billom Communauté. 4 candidatures ont été reçues et sur proposition de la commission transitions, l'assemblée valide l'attribution de :

- 500 € pour l'épicerie solidaire pour le jardin partagé « qui jardine dîne »,
- 1 205 € pour la végétalisation du cimetière de St-Jean-des-Ollières,
- 1 500 € à la Régie des 2 territoires pour des ateliers pédagogiques itinérants « Bien manger, oui mais comment ? »,
- 1 750 € à Obrador pour une animation vélo « Concours de Machins 2025 ».

N° 59	Finances	Décision modificative n°1	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---------------------------	------------------------

Une décision modificative portant sur le budget principal est actée en raison :

- d'une insuffisance de crédit sur le centre aquatique sur le P3 (une partie de 2024 a été payée en 2025)
- un changement de VMC sur le terrain familial de Vertaizon,
- d'une erreur d'imputation des recettes et dépenses inscrites pour le schéma cyclable.

N° 60	Finances	Répartition du FPIC	Approuvé à l'unanimité
-------	----------	---------------------	------------------------

L'enveloppe globale attribuée cette année, au bloc local, est de 668 168 € ce qui représente une baisse de l'enveloppe de 26 379 € par rapport à 2024 (après déjà – 19 561 en 2024 et – 38 238 € en 2023). Sur proposition de la commission finances, il est décidé de répartir tout en partageant équitablement la baisse de l'enveloppe entre l'EPCI et les communes. Les montants sont donc les suivants :

- 410 083 € pour les communes (contre 428 321 € en 2024),
- 256 085 € pour la CC (contre 266 226 € en 2024).

N° 61	Ressources humaines	Convention service retraite : renouvellement	Approuvé à l'unanimité
-------	---------------------	--	------------------------

L'assemblée valide le renouvellement de la convention service retraite avec le Centre de gestion. Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- le contrôle des dossiers, établis au format papier, par la collectivité locale,
- dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

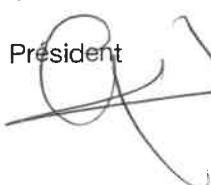
N° 62	Ecole de musique	Conventions pour l'animation d'ateliers musicaux	Approuvé à l'unanimité
-------	------------------	--	------------------------

En raison de la difficulté à trouver des intervenants pour l'animation de certains ateliers à l'école de musique, notamment en raison du faible nombre d'heures hebdomadaires, l'assemblée valide la signature des conventions avec la société Art'Verne Productions pour un atelier accordéon et les ateliers d'éveil musical. Ces conventions courent de septembre à juin et le coût varie de 27,15 à 36,12 € / heure.

Fait à Billom le 23 septembre 2025

Gérard Guillaume

Président

 Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM